...ORLEANS

de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS, ... MATIN, 28 JUILLET.

FEUILLETON.

LES CORBEAUX DU GÉVAUDAN.

PAR A. DE PONTMARTIN.

PREMIÈRE PARTIE.

Suite.

En ce dernier on voyait seulement un condamné, un malheureux qui n'échappait à l'échafaud que pour subir une peine peut-être plus cruelle encore. Les atroces détails qui, à cette époque, servaient de prologue à l'entrée des forçats au bagne, frappaient toutes les imaginations. La douleur profonde que l'on pouvait lire sur le mâle visage de M. d'Estérac ajoutait encore à cette nouvelle disposition de la foule qui, désormais, plaignait au lieu de maudire.

A l'instant où Jacques, après avoir entendu sa sentence prononcée par le président, allait être de nouveau ramené dans la prison, une consolation lui fut accordée. Ses yeux rencontrèrent ceux de Suzanne, qui s'élança tout à coup hors de sa cachette, et dont le regard exprimait plus de tendresse et de dévouement que jamais. Chose étrange! Dans ce regard ardent, il crut démêler, au lieu d'un désespoir absolu, je ne sais quelle expression de mystérieuse confiance: confiance en qui? confiance en quoi? Les hommes venaient de le condamner, et Dieu l'abandonnait.

Le public commençait à s'écouler: la jeune fille traversa quelques groupes qui s'écartèrent tristement et alla droit à M. d'Estérac.

— Pourrai-je, lui dit-elle, à l'aide de votre protection, voir une fois Jacques dans sa prison?

— Je n'en sais rien.... peut-être, répondit il avec une certaine brusquerie: évidemment, il avait encore sur le cœur la rétractation imprévue de Suzanne.

XVIII

Cinq ou six jours après la condamnation de Jacques, M. d'Estérac fit dire à Suzanne qu'il avait obtenu pour elle l'autorisation d'aller le visiter dans sa prison: il lui proposa de la conduire.

Que le vieux père de Suzanne, cet entêté, cet avare André Servaz, furieux de l'amour de sa fille pour Jacques, lui laissât toutes ses libertés, il y a là peut être de quoi étonner le lecteur; mais André était un esprit fort borné. L'horizon de son intelligence ne s'étendait guère au delà de son petit commerce et de quelques sacs d'écus qu'il avait parcimonieusement amassés.

Il avait sa bonne part des superstitions locales, et cette grêle de catastrophes tombant coup sur coup, la mort violente de l'homme qu'il avait choisi pour son gendre, l'accusation capitale lancée contre celui que sa fille préférait, les détails et le dénouement du procès, la rumeur extraordinaire qui en était résultée dans le pays, tout cela avait produit sur le mercier de Villefort l'effet que produisent sur les imaginations populaires les événements surnaturels.

En outre, Suzanne était son unique enfant; il l'aimait—à sa manière, bien entendu, — plus profondément qu'il ne le croyait lui-même.

Le curé et le médecin du bourg n'avaient pas eu de peine à le convaincre que, s'il ajoutait quelques mesures de répression ou de rigueur aux terribles épreuves subies par sa fille, ils ne répondaient, eux, ni de sa santé ni de sa raison, ni de sa vie. A dater de ce moment, André Servaz se résigna donc à faire le mort, à servir sa clientèle et à conjurer sa fille de le quitter le moins possible.

De grand matin, M. d'Estérac vint prendre Suzanne à Villefort, dans un petit char-à-bancs. Sa présence tint en respect le vieil André, qui consentit, en grommelant, à laisser partir sa fille.

De Villefort à Mende, la route est toute de descentes et de montées. On était à la fin de février, c'est à dire encore en plein hiver dans ces régions froides et après, où la neige ne fond qu'au mois de mai. Pourtant on pouvait prévoir une belle journée. De légers nuages blancs couraient dans un ciel clair; un vent frais secouait dans les prés les gouttelettes de gelée blanche, et se glissait avec de vagues murmures dans les percées de chênes et de mélèzes. Si ce n'était pas encore le réveil de la nature, ce n'était déjà plus ce sommeil de mort qui l'ensevelit sous un linceul de glace ou un voile de brume.

L'horizon se rétrécissait ou s'étendait à perte de vue, suivant que le chemin s'encaissait entre les talus ou atteignait les plateaux. Ces alternatives de ravins plongés dans l'ombre, de cours d'eau serpentant le long de la route, de ponts hardiment jetés entre les collines, de plaines étagées sur les hauteurs, donnaient à cet itinéraire assez de charme et de variété pittoresque pour plaire à un paysagiste. Mais il eût fallu se trouver dans une disposition d'esprit propre à en goûter les douceurs.

La pensée de M. d'Estérac et sa compagne était à mille lieues de ces scènes paisibles. Suzanne se taisait et il respectait son silence. Parfois le char-à-bancs croisait une paysanne à cheval avec ses larges houseaux, un berger menant au pâturage quelques maigres brebis, ou un curé des environs ralentissant le pas pour lire son bréviaire. Ces rencontres et le salut de ces rares passants rappelaient un moment le garde général et Suzanne au sentiment des petites réalités de la vie. Puis le fardeau retombait de tout son poids, et ils se replongeaient dans leurs réflexions ou leur rêve.

Quand ils ne furent plus qu'à une petite distance de la ville, M. d'Estérac arrêta sa voiture, mit pied à terre, dételа son cheval et remisa le tout dans une auberge dont il connaissait le maître. Il voulait éviter, en arrivant à Mende, tout ce qui pouvait attirer trop d'attention sur Suzanne.

Ils cheminèrent, côte à côte et sans échanger une parole, pendant quelques minutes. M. d'Estérac put alors mieux regarder la jeune fille que lui avaient dérobée, pendant le voyage, la mante dont elle s'était enveloppée, le mouvement de la voiture et les incidents de la route.

Elle était en grand deuil. Sa beauté avait pris un caractère étrange; quelque chose de pareil au reflet de ces clartés errantes que l'on aperçoit dans la nuit sans trop savoir si elles viennent de la terre ou du ciel. On eût dit un instrument, fait pour rendre de divins accords, mais dont les cordes, à force de se tendre, menacent de se briser. A cette perfection idéale de lignes, d'expression et de formes, qui défie toute description exacte, la douleur, la lutte et peut être les secrets de son intime pensée, avaient joint ce type de souffrance extatique, que les peintres espagnols excellent à exprimer. M. d'Estérac la contemplait avec une admiration mêlée de quelque vague inquiétude.

Tout à coup elle s'arrêta et lui dit d'un ton ferme:

—L'autre jour, à l'audience, vous m'avez trouvée lâche, n'est-ce pas? Vous attendiez, je le sais, autre chose de moi....

—Mais.... le mensonge n'est point permis, et.... peut-être avez-vous bien fait de ne pas persister à mentir, répondit-il avec un peu d'embarras.

—Le mensonge! il s'agit bien de cela! reprit elle avec un sourire amer qui redoublait l'éclat de son regard. Vous savez, monsieur.... cet article du code, que le président a lu exprès pour moi!....

—Oui.... Ah! je comprends: il s'agissait pour vous de la réclusion ou même de cinq ans de travaux forcés, si vous aviez été convaincue de faux témoignage.

—Et comme Jacques persistait à nier, comme il ne voulait pas qu'il fût dit que j'avais été dans sa chambre à une heure où les honnêtes filles ne vont pas chez les jeunes gens....

—Vous n'avez pas voulu en courir la chance?

—Moi! s'écria-t-elle en s'animant par degrés.... Mais être poursuivie, déshonorée, condamnée, emprisonnée avec Jacques, subir la moitié de sa peine pour un crime qu'il n'a pas commis, endurer tous les supplices et toutes les hontes pour que tout soit égal entre nous, ce serait, dans le malheur qui nous frappe, mon orgueil et ma joie!.......

—Mais alors?.... fit M. d'Estérac, effrayé de cette exaltation croissante.

—Mais alors qui serait resté ici?

—Rester ici? Et pourquoi?

Elle le regarda bien en face; ses grands yeux noirs lançaient des éclairs.

—Ah çà, reprit elle, croiriez-vous, par hasard, que tout est fini?

Il ne répondit pas; il ne voulait ni heurter, ni caresser ses illusions. Elle continua:

—Et Dieu, qu'en faites-vous?... Oui, nous méritions d'être punis, moins sévèrement peut-être; mais ce n'est pas à la créature à marchander; avec son créateur.... J'ai désobéi à mon père.... j'ai trop aimé Jacques: je lui sacrifiais ma réputation; j'ai presque bravé le scandale; j'aurais sacrifié plus encore..... Lui, il est coupable aussi: il a trop haï ce malheureux Simon, et la haine, quand elle arrive à ce point, semble appeler la violence et le meurtre.... Nous sommes humiliés, frappés, brisés, broyés, c'est juste; mais Dieu est là, ajouta-t-elle en montrant le ciel, et moi, je suis ici!......

Elle elle frappait du pied la terre, comme si elle eût voulu en faire sortir un témoin et un vengeur.

—Pauvre enfant! murmura tristement M. d'Estérac, elle en deviendra folle!

Et cependant un sentiment nouveau s'emparait de lui. Cette jeune fille, d'une admirable beauté, seule au monde, conservant la foi et l'espérance au milieu des ruines de son bonheur, cette pâle figure encadrée de noir, se détachant sur le fond lumineux du paysage, lui inspirait une vague sollicitude, un mystérieux respect, un sentiment analogue à celui que nous éprouvons pour un malade parlant d'immortalité sur son lit de mort, et déjà touché d'un rayon céleste.

—Venez! venez vite! lui dit-il en l'entraînant pour échapper à ses propres pensées: il faut que Jacques vous voie, qu'il vous entende: vous lui donnerez du courage....Le désespoir n'est pas possible à l'homme qui est aimé ainsi, par une femme telle que vous!....

—Ils doublèrent le pas, et bientôt ils arrivèrent à la prison.

Par un sentiment de délicatesse et de discrétion facile à comprendre, M. d'Estérac ne voulut pas assister en tiers à cette dernière entrevue de Suzanne et de Jacques. Beau frère du juge d'instruction, il avait, nous l'avons dit, certains privilèges; il obtint que la jeune fille resterait seule dans la cellule du condamné, et il alla, pendant ce temps, faire une visite au directeur de la maison d'arrêt.

Habitué à voir passer sous ses yeux toutes les variétés de la scélératesse ou de la perversité humaine, le directeur lui déclara qu'il n'avait jamais rencontré un prisonnier tel que Jacques.—Depuis son entrée dans la maison, dit il à M. d'Estérac, pas un blasphème, pas un murmure, pas un de ces mots qui trahissent une nature dépravée....Il se renferme presque constamment dans un silence plein de résignation et de tristesse: la manière dont il parle de son innocence n'a rien de commun avec les menteries banales auxquelles nous sommes accoutumés...

Notre ... semblait à l'air de le regarder comme un martyr... Les autres détenus ... [illegible]

[illegible]

—D'autant plus, répondit M. d'Estérac, que nous devons renoncer ... [illegible] ... fort. ...... Je l'ai promis au père de Suzanne!

Il se dirigea vers la cellule de Jacques: un pathétique spectacle l'y attendait.

[illegible]

Déjà de cette scène était si simple et si pénétrant, que M. d'Estérac n'y put tenir. Il n'était ... [illegible]

Par cette poésie qui vient de l'âme, par cette religion qui console et relève les misérables.

Sans dire un mot, il se mit à genoux sur le seuil de la porte.

—Espoir en Dieu! répétait Suzanne.

—Espoir en Dieu.... et en toi! redisait Jacques.

—Oui, en moi, pourvu que nous soyons dignes de Celui qui nous a frappés et qui nous pardonne...... en moi, pourvu que.... là-bas, là-bas...... tu demeures ferme et pur dans ton supplice, pourvu que tu ne répondes à tes nouvelles tortures que par la résignation et la prière!.....

Alors la belle enthousiaste tira de dessous son fichu un petit crucifix de bois noir, et elle s'écria avec une inspiration surhumaine:

— Celui que tu vois là était plus innocent que toi, et il a souffert plus que nous: Aime-moi en lui...... Aime-le en moi!......

Elle présenta le crucifix aux lèvres de Jacques, qui le baisa: Puis sur ces lèvres purifiées elle posa ses lèvres virginales, et se relevant brusquement, comme si elle venait de prendre une résolution soudaine.

— Maintenant, adieu! dit-elle; le reste me regarde: monsieur d'Estérac, emmenez-moi!

Le condamné ne dit rien pour la retenir; le dernier adieu fut silencieux et calme: Peu de temps après, M. d'Estérac et Suzanne reprenaient la route de Villefort.

Il aurait voulu lui exprimer quelques-unes des émotions qui venaient de l'agiter; mais elle semblait ne plus tenir que par un fil invisible aux réalités de la vie. Il lui adressa quelques mots insignifiants: elle ne répondit pas. Elle s'était pelotonnée dans sa mante, et, la tête penchée sur sa poitrine, les yeux à demi fermés, elle restait immobile au fond de la voiture.

La nuit approchait rapidement: ils étaient encore à plus d'un kilomètre de Villefort, et déjà quelques étoiles commençaient à poindre dans un ciel froid.

A cet endroit de la route se rencontre une montée fort raide, surplombée par des rochers qui s'élèvent comme des degrés d'amphithéâtre jusqu'aux premiers versants de la Margueride. M. d'Estérac fit halte pour laisser souffler son cheval.

En ce moment, avec la légèreté d'une gazelle, Suzanne sauta à bas du char-à-bancs, et courut vers la montagne.

—Où allez-vous donc? lui dit-il avec inquiétude. Remontez vite! Nous avons encore un bon bout de chemin avant d'arriver.

Elle se retourna vers lui, le regarda fixement et partit d'un frais éclat de rire. A la clarté du crépuscule, il remarqua sur ses traits des signes d'égarement.

—Suzanne! Suzanne! s'écria-t-il avec angoisse; je vous en prie, revenez!........

Elle était déjà à vingt pas de lui, sautant de rocher en rocher.

—Suzanne, vous ne pouvez me laisser ainsi!... J'ai promis de vous ramener ce soir à votre père......

Pour toute réponse, Suzanne se retourna encore une fois, lui fit une révérence, et se mit à chanter d'une voix vibrante la chanson si connue dans les Cévennes:

Aquèles mountagnos què tan hauto sonn...
M'empachoun de veire mes amourousoun!...

"Ces montagnes qui sur l'abîme
On voit planer aigle et vautours,
De l'autre côté de leur cime
M'empêchent de voir mes amours!..."

M. d'Estérac essaya encore un appel. Déjà Suzanne commençait à se perdre à travers les touffes de genévriers et de chênes verts. Sa chanson n'arrivait plus que comme un écho ou un murmure.

Ce voile de deuil que je traîne
A travers mes nuits et mes jours,
De l'autre côté de ma peine
M'empêche de voir mes amours!

— Ah! la pauvre enfant!...... C'est ce que je craignais, j'en avais le pressentiment...... C'était au dessus de ses forces........ Elle est folle!....

Et, dans le lointain, derrière les rochers et les bruyères, s'exhalait, comme la brise nocturne, comme le souffle d'une fée, le dernier couplet de la chanson:

Cette mer où s'en vont mes rêves,
De nos fleuves suivant le cours,
De l'autre côté de ses grèves
M'empêche de voir mes amours!

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

(A continuer.)

HOTELS, RESTAURANTS, etc.

LE RESTAURANT BOUDRO.

A l'extrémité du Chemin de Fer Pontchartrain,

est ouvert pour les

DÉJEUNERS, DINERS ET SOUPERS.

On y trouvera les mets les plus délicats et les vins les plus fins du pays.

La maison a été mise à neuf, agrandie, et offre tout le confort désirable. 16 juillet—1 m

Hôtel du Croissant,

A LA BAIE ST-LOUIS.

CET établissement sera ouvert, le 15 juin, pour recevoir les pensionnaires. Les propriétaires ne négligeront rien pour en faire un hôtel agréable.

Les passagers qui s'y rendent sont priés de marquer leur fret et leur bagage "Crescent Wharf."

TOULMÉ & SAUCIER, Propriétaires.

8 juin—2m.

LA DOMINICA.

Confiserie, Patisserie, Glaces et Sorbets, LUNCH ET REPAS SUR COMMANDES, NOCES &c.

Angle Canal et Bourgogne.

30 mai—1 an L. B. GASTINEL

RESTAURANT ST-LOUIS.

73 & 77......RUE ST-LOUIS......73 & 77

Tenu par H. Barthe.

M. HENRI BARTHE a l'honneur de prévenir ses amis et connaissances ainsi que le public que le samedi, 1er juin, il fera l'ouverture de son nouveau salon de société et cabinets particuliers qu'il vient de faire construire à côté de son restaurant. Rien n'ayant été épargné pour que ces salons soient vastes et aérés, communiquant à une belle et spacieuse galerie, et complètement à l'abri de tout point de vue, M. Barthe espère que, dans son établissement, les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, y trouveront toujours le confort et l'élégance désirables. Une cuisine succulente, des vins de premiers crûs et surtout une grande modicité de prix recommanderont l'établissement.

Le Restaurant restera ouvert tous les jours jusqu'à minuit. 31mai—6m

RESTAURANT FRANCAIS,

......RUE ROYALE......32

Tenu par Philippe Forget,

Successeur de GALPIN.

CHAMBRES GARNIES—Pension au mois et à la semaine. MM les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, baptême &c., &c. M. FORGET conservera ses anciens prix.

1er juillet

RESTAURANT COSMOPOLITE

LOUIS CHAPLAIN, No 11 Rue Royale, entre Canal et Douane—SALON en premier pour noces et repas de famille—CHAMBRES garnies pour les habitants—Le restaurant sera toujours pourvu de tout ce que le marché pourra fournir de mieux; ainsi que la cave, qui sera remplie des premiers crus de Bordeaux et de Bourgogne. Les prix sont modérés. Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

17janv—

BLADON SPRINGS—Sources de Bladon, — Comté Choctaw, Alabama.

CE délicieux établissement de Bains est ouvert et prêt à recevoir les pensionnaires. Nous croyons devoir appeler l'attention des malades d'une manière toute spéciale sur cette eau qui guérit presque infailliblement de la diarrhée chronique, de la dyspepsie, des rhumatismes, des maladies de foie, des maladies des reins et de la vessie, des maladies auxquelles les femmes sont sujettes et de la syphilis.

Prix de la pension.......... $15 par semaine.

Des bateaux partent de Mobile tous les Mardis et Samedis soir pour les Sources.

JAMES CONNOR & CO, Propriétaires.

10 mai—4m

BOIS DE CONSTRUCTION.

VENANT d'être reçu: Une grande quantité de BOIS DE CONSTRUCTION, CHAUX, CIMENT, LATTES, PLATRE, VOLICHES, BARDEAUX et BRIQUES de toutes qualités, par

V. DEMQRUELLE, Coin Toulouse et Bassin.

Assortiment complet des articles ci-dessus, toujours en magasin. Prompte exécution de tous les ordres adressés par les marchands commissionnaires.

15 février—1 an

AVIS.

LE DOCTEUR ORIARD a l'honneur d'informer sa clientèle qu'il va passer l'été à la campagne et qu'à partir du premier juillet il sera à la ville tous les samedis, pour ses consultations, qui auront lieu de midi à six heures, rue Esplanade, No 57. 28 juin—1m

CHAPELLERIE FRANÇAISE,

RUE DU CANAL, No 187 1/2.

VICTOR BOUTROUE,

(Successeur du Magasin, No 38, rue St. Charles.)

Fabricant de CHAPEAUX de Soie et de Castor, sur commande, pour hommes, jeunes garçons et enfants, à des prix très réduits, rue du Canal, No 187 1/2, entre Dauphine et Bourgogne. 1er juin—3m

INJECTIONS ET PILULES

DU

Dr. RICORD,

Pour la guérison de la Gonorrhée récente ou chronique chez les deux sexes, médication facile, cure garantie, à vendre par

E. GAUDOZ, Pharmacien,

23 juillet Enc. Conti et Bourgogne.

TRAITEMENT DES MALADIES SECRÈTES ET DE LA PEAU.

Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Exéma, Scrofule, Scorbut, etc., etc.

E. GAUDOZ, Pharmacien de l'Université de Paris,

23 juillet Enc. Conti et Bourgogne.

PERUVIAN BARK BITTERS.

(Bitters de Quinquina du Pérou.)

CÉLÈBRE TONIQUE ET ALTÉRANT

Amer infaillible pour prévenir les fièvres en frisson.

PRÉPARÉ à la NOUVELLE-ORLÉANS d'après la recette d'un médecin pratiquant du sud, d'une science reconnue, composé de la meilleure ÉCORCE QUINQUINA ROUGE DU PEROU choisie spécialement à cet effet.

Les PROPRIÉTAIRES offrent le PERUVIAN BARK BITTERS comme un préventif de la fièvre en frisson, un excellent altérant et tonique, convenant particulièrement au CLIMAT DU SUD, UN DÉPURATIF DU SANG et autres FLUIDES, un STIMULANT AGRÉABLE.

Cet AMER guérit de la DISPEPSIE, de l'INDIGESTION, de la MALADIE DE FOIE, de la DIARRHÉE CHRONIQUE, de la FIÈVRE INTERMITTENTE, de la FIÈVRE EN FRISSON, de toutes les MALADIES provenant du FOIE, de l'ESTOMAC, des INTESTINS et de toutes les AFFECTIONS PÉRIODIQUES.

Dr. M. PERL & Co., seuls propriétaires et fabricants, NLLE-ORLÉANS (Le.), 134, rue de Chartres.

Géo. L. KOUNS & Bro., rue de la Commune, No 59, [Agents pour la vente en gros].

A VENDRE PAR TOUS LES DROGUISTES ET MARCHANDS. 26 mars—1 an

L'Extrait composé concentré de Buchu, de Risley,

A la vertu bien connue des FEUILLES BUCHU mariées à d'autres plantes qui en augmentent l'efficacité.

Il devient le remède des médecins et des malades pour la gravelle, l'hydropisie, la diabète, les douleurs et les faiblesses des reins et tous les maux qui proviennent des reins et des passages urinaires. Le BUCHU DE RISLEY ne contient rien qui soit de la nature de la noix vomique ou de la strichnine; on le garantit comme efficace et n'offrant aucun danger.

A vendre, en gros et en détail, par

JAMES SYME,

Pharmacien en gros, rue du Canal, No 120

MALADIES.

M. E. GAUDOZ, pharmacien-élève de l'Ecole de Paris, rappelle à ses amis et au public qu'il continue, ... [illegible]

[illegible]

Docteur A. Landry,

De la Faculté de Médecine de Paris, No 66, rue du Maine, entre ... Royale. TRAITEMENT HOMŒOPATHIQUE DES MALADIES AIGUES ET CHRONIQUES.

Consultations de 1 à 3 heures.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE RÉGULIÈRE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.—Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

ILLE ORLÉANS à	Ire Classe	2me classe	Entrepont
St-Thomas	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Havane	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Porto Rico	160 00	[illegible]	[illegible]
Hayti	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Santiago de Cuba	165 00	[illegible]	[illegible]
Jamaïque	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Guadeloupe	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Martinique	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ste Lucie	[illegible]	[illegible]	[illegible]
St Vincent	[illegible]	[illegible]	[illegible]
La Grenade	[illegible]	[illegible]	[illegible]
La Trinidad	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Demerari	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Surinam	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cayenne	[illegible]	[illegible]	[illegible]
La Guayra	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Porto Cabello	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ste Martha	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Colon	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Buenaventura	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Guayaquil	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Payta	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lambayeque	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Huanchaco	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Casma	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Hoacho	[illegible]	[illegible]	[illegible]
San José	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pacasmayo	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Callao	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Tambo Mora	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pisco	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Chincha	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Chala	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Islay	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ilo	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Arica	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pisagua	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Mejillones	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Iquique	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Tocopilla	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cobija	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Chanaral	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Caldera	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Carisal Bayo	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Huasco	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Coquimbo	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Valparaiso	[illegible]	[illegible]	[illegible]
San Francisco	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Acapulco (Manzillo)	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Punta Arenas	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Realejo (Corinto)	[illegible]	[illegible]	[illegible]
La Union	[illegible]	[illegible]	[illegible]
La Libertad	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Acajutla	[illegible]	[illegible]	[illegible]
San José	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Passage dans une cabine sur le pont avant et arrière de la Nlle-Orléans à Saint Nazaire $240 en or. Passage dans une cabine du pont avant... 210. Passage d'entrepont... 130.

Un supplément de $25 en or devra être payé pour un lit occupé dans les cabines extérieures du 1er pont.

Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas.

Les enfants de 3 à 8 ans paient quart de place.

Les enfants de 8 à 12 paient demi place.

Au-dessus, place entière.

Il est accordé un lit pour deux enfants payant demie place.

Aussi bien que pour quatre enfants payant quart de place.

Dans le cas où une famille comprendrait plusieurs enfants au-dessous de 8 ans, la gratuité ne sera accordée qu'à l'un d'eux; les autres paieront quart de place.

Les domestiques des passagers paieront le prix fixé par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de 25 0/0 sur le prix de la double traversée, et le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues DARIEN partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez

VICTOR PERRILLIAT, agent

10 janv—1 an 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord:

PEREIRE ...... Duchesne....Samedi 29 juin
VILLE-DE-PARIS .. Surmont....Samedi 13 juill.
EUROPE ..... Lemarié....Samedi 27 juillet
ST-LAURENT ... Bocandé....Samedi 10 août.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin),

payable en or ou son équivalent en papier.

POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $130. | Seconde cabine, $100.

POUR PARIS:

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,

Première cabine, $135. | Seconde cabine, $103.

Les bagages seront marqués pour Paris.

Soins médicaux gratuits.

STEAMERS EXTRA POUR LE HAVRE, directement.

VERA CRUZ, Capitaine Hébert, samedi 20 juillet. Passagers de cabine, $100 en or—Entrepont, $50 en "currency", le vin compris.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent, en prenant les steamers de cette ligne, évitent les inconvénients du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

3 avril— V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

Hambourg et la Nlle-Orléans.

Communication, par Steamer, entre la Nouvelle-Orléans et Hambourg.

LA COMPAGNIE AMERICAINE DE PAQUEBOTS DE HAMBOURG s'est décidée à ouvrir des communications directes par steamers, entre la NLLE-ORLEANS et HAMBOURG. Il a été résolu, pour le moment, d'envoyer à la Nouvelle-Orléans deux des beaux steamers qui lui appartiennent jusqu'ici à la flotte qui fait le service entre le port de New York et celui de Hambourg. Les dates de départ ont été fixées comme suit:

De HAMBOURG, 1er Octobre et 1er Novembre.

De la Nlle-ORLEANS, 15 Novembre et 15 Décembre.

Prix du Passage —

De Hambourg à la Nouvelle-Orléans ou de la Nouvelle-Orléans à Hambourg, (Southampton et Havre).

1ère chambre. 2me chambres. Entrepont.

$150 en or. $112 50 en or. $45 en or.

Pour plus de détails, s'adresser à

WILLIAMS, RUPERTI & CO., Rue Carondelet, No 63, ou à MAURY & CO. rue Gravier, No 189. C. B. RICHARD & BOAS, Agents-généraux pour passagers de la ligne Hamburg American Packet Co, 26 mars—1an 6 Barclay Street—New York.

De la Nlle-Orléans à New York.

POUR TOUT LE VOYAGE, CINQUANTE PIASTRES.

La route la moins coûteuse et la plus agréable pour New York, par la voie de SAVANNAH.

Pour New York, $50. Pour New York $50

Les steamers suivants, neufs, fins marcheurs, solides et de premières classes, partent de Savannah pour New York, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS.

Ligne Atlantic C. M. S. S. Co. Départ les lundis: LEO, Commt. Dearborn. VIRGO, Commt. Buckley. — Départ les jeudis: HERMAN LIVINGSTON, Commt. Baker. GEN. BARNES, Commt. Morton. — Ligne Empire. Départ les samedis: SAN SALVADOR, Commt. Nickerson. SAN JACINTO Commt. Atkins.

Les emménagements sont supérieurs à ceux de tous les steamers de la côte du Sud.

La table est fournie de tout ce que les marchés de New York et de Savannah peuvent fournir de mieux.

Il y a de beaux wagons à coucher sur tous les convois de nuit, de Mobile à Savannah.—De la Nlle Orléans à New York, cinq jours et demie.

On peut acheter des billets, pour tout le voyage, au bureau du "Mobile and Great Northern Rail Road," dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, et au No 104 de la rue de la Commune. Ces billets sont bons pour l'un ou l'autre de ces steamers.

Demandez les billets pour voyager par la voie de Savannah.

GEO. A. McCLOSKEY, 26 juin—3m Agent général pour les voyages.

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York. LIGNE DU "STAR."

VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

MORNING STAR....2300 tonneaux....Nelson, comm.
GUIDING STAR.......2500 " Berry, "
MISSISSIPPI.........2300 " Sumner, "
MERRIMACK ....2200 " Vanelos, "
HAVANA................2000 " Palmer, "
MONTEREY ....1100 " Edwards, "
MARIPOSA............1400 " Quick, "
MATANZAS...........1400 " Ryder "
MISSOURI............1400 " Hudson "

Le vapeur MARIPOSA, Quick, commandant, Partira SAMEDI, le 3 aout 1867, à 8 h. du matin du Wharf de la Compagnie, vis à vis de la place Jackson.

On recevra du fret pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du fret et du passage seront aussi raisonnables que possible.

Pour fret ou passage, s'adresser à

CREEVY, NICKERSON & CO, agents, 33 rue Carondelet, Nlle-Orléans. GEO. B. HARTSON, président, 1er déc '66—1an No 5, Bowling Green, New-York.

Pour New York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants:

GEO. CROMWELL......Capitaine E. E. Vaill.
GEO. WASHINGTON....Capitaine E. V. Gager.
GEN. GRANT...........Capitaine E. W. Holmes.
GEN. MEADE...........Capitaine A. W. Sampson.

Le steamer GEO. WASHINGTON, Commandant A. W. Sampson,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Le DIMANCHE, 28 juillet, à 8 heures du matin.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissement pour BREME.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

ALFRED MOULTON, 4 mai—1an. Rue Carondelet, No 41.

VIN DE CHAMPAGNE

De la célèbre marque de Charles Heidsieck & Co, à Reims.

LE soussigné a été nommé seul agent pour l'importation du susdit célèbre vin.

Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec promptitude aux termes les plus favorables.

AUGUSTE COUTURIÉ, 5 janv—1an. No 27, rue Vieille-Levée.

FONDERIE DE LEEDS

(ETABLIE EN 1825.)

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous avons ... [illegible] ... MACHINES à VAPEUR, des bouilloires, des moulins à sucre, ... [illegible]

THOS. B. BODLEY & Co, Rue Perdido, No 9.

COMPAGNIE DE GLACE DU CRESCENT CITY.

Bureau central: rue du Camp, No 31.

DEPOTS: [illegible]

A. W. BOSWORTH, Président. JNO T. FRANK, Secrétaire. WM. VOLCKMANN, Surintendant.

ST. LEON DESTEZ, COURTIER,

66......RUE TOULOUSE......66

Entre Royale et Bourbon.

Vente et achat de propriétés. Donnera également tous ses soins à la location des maisons et magasins.

POUR LE TEXAS

Route intérieure par la Baie de Berwick, par la voie du

Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Les passagers prennent le ferry, en face de la Place Jackson, les Dimanches, et Jeudis, à 8 heures du matin, pour le convoi qui part du dépôt d'Alger à 8 heures 30 minutes et arrive à la Baie de Berwick à midi 30 minutes. Ils s'embarquent sur le steamer de la ligne Morgan, pour GALVESTON et INDIANOLA comme suit:

MORGAN, Capt. Lawless ......les Dimanches, ... les Jeudis.

Ce steamer se relie, à l'aller et au retour, avec des convois du chemin de fer de Galveston à Houston, de Houston à Millican.

On peut acheter des billets et retenir des chambres tous les jours (excepté les dimanches) jusqu'à 6 heures du soir, au bureau de la Compagnie du Chemin de fer des Opelousas, rue du Canal, No 69, ou au débarcadère du ferry, le matin du départ.

G. W. R. BAYLEY, Surintendant.

11 juillet

Grande Ile. Bains.

Le bateau à vapeur SAN NICOLAS, capitaine Harvey, partira de la tête de Canal Harvey, deux fois par semaine—les mercredis et les samedis—à 8 heures et demie du matin, pour la Grande Ile et les débarcadères intermédiaires.—Pour le retour à la Nlle-Orléans, il partira les jeudis et lundis, à 8 heures du matin.

Prix du passage: $5 50 l'aller et autant pour le retour. S'adresser à

HARVEY, McMAHON & CO, 28juil—1m Rue Carondelet, No 122.

VILLES DE BAINS.

LE STEAMER "CREOLE",

Pour la Baie St-Louis, la Passe Christian, Mississippi City, Biloxi et Ocean Springs.

Baie St-Louis et Passe Christian $1 50
Mississippi City et Biloxi.......... 2 00
Ocean Springs........................ 2 50
Pascagoula 3 00

Le beau steamer CREOLE, à basse pression, très fin marcheur, commandant Charles Walker, reprendra son service régulier, comme suit:

Les MARDIS, à l'arrivée du convoi de 8 heures du matin du Chemin de fer Pontchartrain.

Les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin du Chemin de fer Pontchartrain.

Pour Pascagoula tous les MARDIS et SAMEDIS à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi du Chemin de fer Pontchartrain.

Retour:

Le Créole part d'Ocean Springs les Mercredis soir et les Vendredis matin et les Dimanches soir.

Il part de Pascagoula tous les Dimanches et Mercredis.

Le service sera régulier, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

N. B.—Les bagages seront expédiés pour les susdits ports par le N. O. Express Co, bureau 104 rue Commune, sous l'hôtel St-Charles. Tout fret expédié doit être marqué pour le steamer Créole.

Pour plus de détails, s'adresser à

PETER MARCY, 7 juill Rue Carondelet, No 25.

LIGNE DES BORDS DE LA MER.

Bateau quotidien de la Baie St-Louis et de la Passe Christian.

$1 50...............PASSAGE...............$1 50

Le beau bateau à vapeur CAMELIA, très fin marcheur et à basse pression, capitaine Geo. L. Blakeslee, partira TOUS LES JOURS (excepté les dimanches), à l'arrivée du convoi de midi du chemin de fer Pontchartrain, pour la Baie St-Louis et la Passe Christian.

Retour—Il partira de la Passe Christian TOUS LES JOURS (excepté les samedis), à 6 heures du soir et de la baie St-Louis à 10 heures, HEURES PRÉCISES pour revenir en ville.

Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

S'adresser à COHEN M. SORIA, 3 juill— Rue Carondelet, No 10.

Excursion du DIMANCHE à Mandeville et à Madisonville.

Le bateau à vapeur ELLA MAY fin marcheur et à basse pression, partira tous les DIMANCHES, à partir du terminal, de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du convoi de 8 heures et demie du matin, pour Mandeville et Madisonville et sera de retour le même jour. Dans la semaine l'heure du départ sera: Les LUNDIS et JEUDIS à l'arrivée des chars de midi; Les MARDIS, MERCREDIS VENDREDIS et SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de quatre heures P. M.

Départs de retour—De Covington les MARDIS et VENDREDIS à 6 heures du matin.

De Madisonville—Les LUNDIS, MERCREDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 7 heures du matin. Il arrivera à Milneburg à temps pour le train de 7½ heures A. M.

Le bateau ira tous les Lundis et Jeudis jusqu'à Covington.

Les voyages seront réguliers, à moins de mauvais temps et de basses eaux.

L. FRIGERIO Jr., 1er juin—3m rue de Chartres, No 78.

Départs pour Bayou Sara.

Le DIMANCHE, à 9 heures du matin, et le MERCREDI, à 5 heures du soir

Pour Bayou Sara et tous les débarcadères intermédiaires du fleuve.—Le magnifique paquebot IBERVILLE, capitaine Emile F. Gross, commis J. O. Landry, partira aux jours et heure ci-dessus. RETOUR: le bateau arrivera ici les LUNDIS et JEUDIS soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

21 juillet—

Nouvelle route aux Attakapas!

La Compagnie des Paquebots de la Nlle-Orléans, Ste-Marie et St-Martin, ayant pris des arrangements pour placer le bateau—L'INGOMAR, capitaine F. Burke, dans le service pour les rivières et les bayous de la Compagnie du Bayou Sara, ... Plaquemines et Bayou Teche ... Dimanches et les Jeudis, à l'arrivée du bateau à vapeur Lafourche.

Le fret peut être mis à bord de l'un ou de l'autre bateau—le "Lafourche" ou le "Nina Simmes"—Les passagers du "Lafourche" ... Compagnie du Bayou Sara ... connaissements pour tous le voyage.

A. ETIE, président.

Pour les détails, s'adresser à Allan Smith agent, chez MM. Dupré, Grevemberg et Co. rue de la Vieille-Levée No 65, Nouvelle-Orléans. 4 juill—1m

Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest et la Compagnie de transport et de la rivière des Attakapas.

Fret pour les débarcadères du Bayou Teche.

TOUTES les fois qu'il y aura des lignes d'opposition entre la Nouvelle-Orléans et les points du Bayou Teche, il sera fait une réduction de 30 pour cent sur le tarif du fret (through freight) de cette ligne, tel qu'il a été publié, amendé et adopté le 1er juillet 1867.

Le taux régulier ne sera jamais excédé.

A. B. SEGER, Président de la Compagnie du chemin de fer.

W. TUPPER, Président de la Compagnie de transport des Attakapas.

10 juillet

COMPAGNIE DE PAQUEBOTS DU BAYOU SARA.

Le LAFOURCHE, Capitaine W. R. Greathouse, ... dimanche, à 8 heures du matin, SAMEDIS, à 5 heures du soir.

Le NINA SIMMES, Capitaine Geo. Truxell ... à 5 heures du soir ... VENDREDIS ... SAMEDIS.

Le WILD WAGONER, en réparations.

A. C. GODDIN, Président

9juillet—1m

DEPART tous les MERCREDIS, à cinq heures du soir—Pour Opelousas.—Le bateau à vapeur ANNIE WAGLEY ... Bayou Rouge, ... et tous les débarcadères du Bayou Courtableau ...

J. S. PAGAUD, ... 30 rue Gravier.

21 juin—

Paquebots de Vicksburg.

Paquebots de la Malle des Etats-Unis, Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez et Nlle-Orléans.

Départ, tous les deux MARDIS, à 5 heures P. M. Pour Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Water Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

Le magnifique paquebot pour ROBERT E. LEE, Capitaine Wm. S. Richardson partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Jours de départ, tous les deux MARDIS, à 5 h P. M. Cairo, Memphis, Greenville, Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans.

Paquebot régulier de la malle des Etats Unis GEN. JOHN A. QUITMAN, Capitaine J. M. White, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour Cairo, Memphis, Greenville, Grand Lake, Princeton, Ashton, Skipwith, Providence, Goodrich's Landing, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Waterproof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

P. S.—Ces bateaux à vapeur se relient, à Vicksburg, avec des paquebots qui font le service des rivières Yazoo, Tallahatchie, Deer Creek, Sunflower, et prendront du fret, avec le privilège de rembarquement.

Pour fret ou passage sur ces bateaux, s'adresser à bord, ou à

P. S.—Des chars extra seront ajoutés aux trains partant de Memphis et de Cairo, pour la commodité des voyageurs arrivant par les dits bateaux.

GEO. D. HITE, 16, Tchoupitoulas, No 17, A. BRITTON & CO, rue Front, No 7, 16fév—1an

Avis important.

Le Département ayant appris que des bateaux à vapeur et des bâtiments transportant dans ce port ou en emportent, constamment, en dehors de la malle des lettres qui ne sont pas dans des enveloppes timbrées, après avoir été mises à ... aux lois et était puni d'une forte amende. — Avis est donné à ceux que cela concerne, qu'à partir du 1er Août prochain des officiers spéciaux se rendront à bord de chaque bateau ou bâtiment arrivant dans ce port et en sortant, et s'ils trouvent des lettres non timbrées à bord desdits bateaux ou bâtiments, ceux-ci seront poursuivis conformément à la loi.

Par ordre du Département du Bureau de Poste,

R. W. TALIAFERRO, Maître de Poste.

Les lettres qui n'ont trait qu'à la cargaison ou à des articles transportés comme fret peuvent seules être transportées sans qu'elles soient dans des enveloppes timbrées.

Bureau de Poste, Nlle-Orléans, 15 juillet 1867. 17 juill—13f

Changement de Local.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 30 juin 1867.

CETTE Compagnie a transporté son bureau à la "nouvelle bâtisse en marbre," No 120 de la rue de la Commune.

CHAS. BRIGGS, Président.

30 juin—3m

Compagnie Ætna d'Assurance de la vie, Hartford, Conn.

ACTIF........................$5,000,000

Organisée en 1820.

"Cinquante pour cent de dividende"—Elle n'a jamais mis une réclamation en litige".

ELLE PAIE PROMPTEMENT.

KING & FITZGERALD, agents, 7mai—1an Rue Carondelet, No 2

S. FUNK,

MARCHAND EN GROS de tabac en feuilles et cigares et négociant-commissionnaire.

Rue du Canal, No 6, près Tchoupitoulas, Nouvelle-Orléans.

27avril—1an

THOS. B. BODLEY & Co.,

MARCHANDS DE Machines et Instruments Aratoires.

De toute espèce de MACHINES DE MOULIN A SCIE, MOULINS A FARINE, MOULINS A FARINE DE MAIS, MACHINES A CARDER LA LAINE, SCIES CIRCULAIRES, MACHINES A FLECHES A BANDES, MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS, & constamment en magasin.

Agence générale, au Sud-Ouest, pour la vente des machines portatives de Wood & Mann et des moulins ... à farine, patentés de Gilsman.

THOS. B. BODLEY & Co, Rue Perdido, No 9.

6nov—1f—

GEORGE F. SCOTT,

16...............rue Fulton...............16

NOUVELLE-ORLEANS

CUIRS, LAINE ET MOUSSE à toute qualité, à vendre et à acheter. 3 avril—1 an

L'ARROW TIE et les cercles en fer, patentés.

A vendre, au plus bas prix, par

M. T. BARTLETT & R. W. RAYNE, Agents généraux au No 36 de la rue Carondelet.

CES cercles sont les meilleurs dont on se serve ... pour le coton ... de Mobile, de Galveston, de Savannah et les planteurs à coton, aux plus bas prix.

N. B.—Ces ARROW TIES sont en vente chez les marchands de la Nouvelle-Orléans et dans tous les Etats à coton, aux plus bas prix. 18mai—3m

---

Grande Route de la Malle du Sud

PAR LA VOIE DE

Canton, Grande Jonction, Chattanooga, Bristol, Tennessee, Virginie, Lynchburg et Washington.

La ligne la plus courte et la plus directe de la *Nouvelle-Orléans à Washington, Baltimore, Philadelphia, New York et Boston.*

La seule route

sur laquelle il n'y ait que des chemins de fer de la Nouvelle-Orléans à New York, et aucuns frais de ferry ou d'omnibus.

Prix—De la Nouvelle-Orléans:

Memphis	$11 50	Columbia	$42 65
Decatur	26 75	Raleigh	52 40
Nashville	33 85	Knoxville	35 75
Louisville	37 75	Bristol	42 25
Cincinnati	41 25	Virginia Springs	45 75
Columbus Ohio	46 25	Lynchburg	48 25
Cleveland, Ohio	50 75	Petersburg	52 50
Buffalo	56 25	Norfolk	51 25
Chutes Niagara	56 75	Richmond	58 55
Atlanta	28 50	Washington	54 55
Augusta	37 00	Baltimore	56 15
Charleston	42 50	Philadelphia	59 65
Savannah	4 00	New York	63 00
Wilmington	50 25	Boston	68 50

Deux convois exprès partent de la Nouvelle-Orléans tous les jours, à 7 heures du matin et à 7 heures du soir, et se relient à Decatur pour Nashville, Louisville, Cincinnati, etc; à Chattanooga, avec des convois pour Atlanta, Augusta, Charleston, Savannah et tous les points de la Georgia et des Carolines.

C'est sur cette route qu'est transportée la grande malle.

Il y a des chars de nuit dans tous les convois.

Le bagage est marqué pour tout le voyage et il n'y a ni délai ni détention sur cette ligne.

Pour les billets, s'adresser au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hotel; aux hôtels St-James et St-Charles et au dépôt du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

D. H. FEGER, 26 juillet—3m Agent général au Sud.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, excepté le Dimanche, à DEUX HEURES ET DEMIE de l'après-midi, et se reliera au CONVOI QUOTIDIEN DES PASSAGERS qui part d'Alger à TROIS HEURES de l'après-midi.

Le ferry partira du même endroit, à HUIT HEURES DU MATIN, les DIMANCHES, MARDIS, JEUDIS, et SAMEDIS pour le convoi qui part d'Alger à HUIT HEURES ET DEMIE DU MATIN et se relie au STEAMER DU TEXAS, à la BAIE DE BERWICK.

Ce convoi s'arrêtera pour y prendre les passagers.

Un convoi de passagers partira de Brashear TOUS LES JOURS, excepté le Dimanche, à SIX HEURES VINGT MINUTES DU MATIN et arrivera à Alger à DIX HEURES VINGT MINUTES DU MATIN, et un train de passagers partira de Brashear à 1 heure P. M. les Dimanches et Jeudi, et arrivera à Alger à 5 P. M.

Les MARDIS et SAMEDIS, un convoi de passagers partira de Brashear à l'arrivée du steamer de Galveston. Ce convoi s'arrêtera aux stations pour y prendre les passagers lorsque le conducteur aura été averti ou quand on fera des signaux.

Des billets pour tout le trajet, par bateaux à vapeur et diligences, pour tous les points du Bayou Teche à la Nlle-Ibérie et pour St-Martinville, Vermillionville, Grand Coteau, Opelousas et Washington, sont à vendre au bureau de la Compagnie, No 69 de la rue du Canal, ou au bureau du débarcadère du ferry, une demi-heure avant le départ.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin de fer et les débarcadères du Teche, sera reçu tous les jours (excepté le dimanche) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret livré avant 3 heures et demie de l'après-midi, sera expédié le même jour.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY, Surintendant.

11 juillet

Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Bureau du Surintendant Général.

Nlle-Orléans, 26 juin 1867.

A partir du 1er juillet prochain, le prix local du passage sera de sept cents par mille. Il sera fait un escompte de deux cents par mille aux personnes qui achèteront des billets avant d'entrer dans les chars. Le bureau des billets est ouvert aux stations une demi-heure avant le départ des convois.

J. J. WILLIAMS, surintendant-général.

ED. WARE, agent général pour les billets.

7 juin au 31 juil.

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENT DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.

A partir de JEUDI, 4 AVRIL, les convois de ce chemin de fer partiront comme suit:

[illegible timetable]

— ARRANGEMENT DU DIMANCHE —

Il y aura des CHARS A VAPEUR qui partiront de la Ville tous les DIMANCHES MATIN, à 4 heures, au lieu de chars à cheval.

Un convoi extra partira de la ville tous les Dimanches, à 1 heure de l'après-midi.

A partir du 7 avril, les convois partiront des deux extrémités du chemin de fer, les Dimanches, toutes les demi-heures de 8 à 7 heures.

Passage, pour aller et venir, le même jour, 25 cts

Les personnes qui s'arrêtent à Gentilly devront en avertir le conducteur avant le départ des convois. Passage, 15 cents pour aller et venir.

GEORGE PANDELLY, Surintendant-général.

4 avril—

COMFORT, VITESSE ET SURETE.

Chemin de Fer Central de l'Illinois.

Le Chemin le plus court de la Nouvelle-Orléans à New-York et toutes les villes de l'Est.

DEUX Convois journaliers partent de Cairo le matin et le soir, à l'arrivée du convoi et des steamers du Sud.

On va de la Nlle-Orléans à New-York en trois jours et demi.

Pour les billets pour toute la route (à la Nlle-Orléans), s'adresser au bureau du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord, au-dessous du City Hotel, au coin des rues Camp et Commune, à la Rotonde de l'Hôtel St-Charles; au Dépôt et au bureau de l'Illinois Central, à Cairo.

M. HUGHITT, Surintendant-général, à Chicago.

W. JOHNSON, Agent général pour les Passagers, à Chicago.

B. F. LONGLEY, 18mai—3m Agent général au Sud Nlle-Orléans.

Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans.

CETTE Compagnie s'est transportée du No 136 de la rue du Canal au coin des rues St-Charles, au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hotel. Elle enverra prendre les bagages dans toutes les parties de la ville, à temps pour tous les différents convois de chemins de fer, les steamers ou bateaux.

Elle a des voitures pour le transport du bagage, du fret, &c., d'une partie de la ville à une autre et fournit des omnibus pour les bals, pique-niques, &c., et des voitures pour les funérailles.

Les personnes qui se rendent ... à New-York et ... peuvent faire venir leurs ... de la Compagnie. Ils ... s'adresser au bureau ou aux messagers.

Cette ligne est représentée par des messagers sur tous les convois qui arrivent en ville; les passagers peuvent faire porter leur bagage à leur hôtel, un chemin de fer, un bateau quelconque ou pour une partie quelconque de la ville.

11 mai—3m

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.—Rue Carondelet, No 44.—21 juin 1867.—Avis est donné qu'à partir de ce jour il sera ouvert, à ce bureau, un livre pour l'enregistrement gratuit de toutes les propriétés à vendre le long de la ligne de ce chemin de fer.

Ceux qui désirent vendre des propriétés sont invités à en envoyer au bureau une description complète, et en faire savoir l'emplacement, la nature du sol, le prix, le nom de l'agent, &c. Les personnes qui veulent acheter des propriétés le long de ce chemin de fer, sont informées qu'elles trouveront toutes les facilités et tous les renseignements à ce bureau.

R. S. CHARLES, 28 juin—1m Trésorier.

Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

BUREAU RUE DU CANAL No. 69, Nouvelle-Orléans, 18 juillet 1867.

CONFORMÉMENT à une résolution des Directeurs de cette Compagnie, datée du 1er mars 1867 et du 6 juin 1867, le Secrétaire et Trésorier est maintenant prêt à émettre les bons de seconde hypothèque de cette Compagnie pour les coupons dus sur les bons de première hypothèque.

O. W. SQUIRES, 18 juil—1 m Secrétaire et Trésorier.

Vin rouge en barrique.

VIN rouge de la maison bien connue de F. LAVIDALIE FILS, de Bordeaux, constamment en magasin et à vendre, à un prix modéré, en douane et droit payé, par

WM HYLLESTED & CO, 6 juil—1 m rue Gravier No 109

GIVEN, BROWN & CO,

H. F. GIVEN, D. K. GIVEN, W. G. BROWN, R. K. DUNKERSON.

Successeurs de GIVEN, WATTS & CO., FACTEURS DE COTON ET COMMISSIONNAIRES,

Rue de la Commune, No 186, Nlle-Orléans.

28juillet—6 m

En débarquement du navire CADICHONNE de Bordeaux,

50 barriques VIN rouge (pour familles), 1865, 40 do vieux, 1863, de la marque F. Dumeau, importées autrefois par J. N. Curien.

Sous les clefs de la Douane par navires BURROUGHS et BONS FILS.

100 barriques VIN rouge de la marque Latast & Surein, également importées par J. A. Curien.

A. SOCOLA, 2 juillet 139, Vieille Levée, encoig. Toulouse.

O. B. GRAHAM & Co.,

139........RUE GRAVIER........139

ENTRE LES RUES CAMP ET ST-CHARLES. IMPORTATEURS DE Marchandises sèches, étrangères et du pays.

AGENTS DU "YORK STREET FLAX SPINNING COMPANY" DE BELFAST,

APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le très grand stock qu'ils ont actuellement en magasin et qui arrivera par les premiers bâtiments d'Europe, et comprenant—Toile d'Irlande, toile imprimée, toile à taies d'oreiller, toile à draps, toile à caleçons; chemises de toile et devants de chemises en toile, toile écrue et Blay, ginga fil, toile Platter's, toile blanche et toile écrue à moustiquaires, moucheirs batiste, linons Long, linons blancs, linons imprimés, damas en pièces, drap damas, serviettes, doyles, napperons, Huckaback, écru et dite Blay, toile de Hollande, Burlaps, bobinets, mousselines suisses, tape checks, gingas Union et coton, ginghams, linons, indiennes, indiennes rouges, mouchoirs Madras, coton en bobines et fil de chanvre, etc. 19 jan—1 an

BABCOCK & Co. Successeurs de MALACHER & CO.,

IMPORTATEURS, marchands de Comestibles en gros, Vins fins, Liqueurs, Cigares, &c.,

No 34 rue Tchoupitoulas, Nouvelle-Orléans, Lee Farine, Porc, Bacon, Graisse, Beurre, Fromage, constamment en magasin, et aux plus bas prix du marché.

Provisions d'habitations et de famille aux plus bas prix. 16 fév—1an

J. M. ELKIN. F. STEINGER

ELKIN & Co., ENTREPOT DE TAPIS,

3....RUE CARONDELET, PRES CANAL.

NATTES ET TOILES CIRÉES.

Reçu tout récemment:

NATTES dites Canton, BLANCHES, à CARREAUX, et FANTAISIE.

Qui sont offertes à très bas prix, en gros et en détail.

TOILES CIRÉES, de 4 à 18 pieds.

TOILE CIRÉE, de table.

STORES—Une grande variété de nouveaux modèles, RIDEAUX, CORNICHES, NATTES, &c. 18 mai—3m

Charles E. Fortier, Encanteur,

Rue Bienville, No. 33,

SE charge de la vente de propriétés foncières, meubles, groceries, etc. 2 juillet

---

Avis important.

Aux acheteurs de cercles en fer.

Nlle-Orléans, 18 mai 1867.

A M. John T. Butler,

Nous, soussignés, qui depuis nombre d'années, pressons du coton qui vient sur ce marché, déclarons avec plaisir, dans l'intérêt des négociants, des planteurs et du public en général, qu'à notre avis, le Butler Buckle Cotton tie (le cercle en fer, à boucle, de Butler) devrait être préféré à tous les autres cercles, car c'est le plus fort, le plus simple et celui qui s'adapte le mieux à la balle. Nous pressons plus aisément et plus rapidement une balle de coton que retient ce cercle.

La boucle des autres cercles est plus faible et très peu sûre. Nous avons été forcés, dans plusieurs cas, de nous servir, à nos propres frais, de la boucle de Butler en remplacement des autres.

SAML. BOYD & CO., Des Presses à coton Shippers, Union et de l'Indépendant Yard.

THOS. H. SIMMONS & CO, Des Presses Alabama et Crescent City.

ISAAC RANDOLPH, De la Presse Pélican.

STANLEY & CO., De la Presse Commerciale.

C. H. CHASE, De la Presse Virginia.

C. A. PASTEUR, Propriétaire de la Presse Cooper.

IRVINE KOPMAN & CO., De la Presse des Marchands.

GAUTIER, ALLAIN & CO, De la Presse Penn.

R. M. PASTEUR, De la Presse Fire Proof.

Ayant obtenu l'agence pour la vente de ce célèbre, Cercle à Coton, nous sommes prêts à remplir les ordres des négociants, des planteurs et des marchands de la campagne.

W. A. BELL & CO., Marchands de toile d'emballage et de cercles, 1er juin—3m Rue Natchez No 41, Nlle Orléans

Egaré ou Perdu.

UN BILLET tiré par John Brauach, à son ordre et endossé par lui, pour deux mille piastres, daté du 25 août 1866, portant intérêt à raison de 8 pour cent, de l'échéance, payable à un an de date, à la Banque des Citoyens de la Louisiane, dans cette ville, paraphé NE VARIETUR par E. Bouny notaire public de cette ville, remplaçant Adolphe Boudousquié, autre notaire.

Le public est prévenu de ne pas négocier ce billet, attendu que le paiement en a été arrêté.

LEON GODCHAUX.

Nlle-Orléans, 27 juin 1867. 27 juin—1m 3id)

ABSINTHE SUISSE d'Edouard Pernod, Neuchâtel.

L'IMPORTATION de cet article en colis de moins de trente gallons étant maintenant prohibée, le soussigné a conclu des arrangements qui lui permettent de recevoir directement un ample approvisionnement de ce célèbre article en futaille. Il le fournira par le commerce, par caisse en toute à la convenance des acheteurs.

G. W. DUNBAR & SON, Rue St-Louis, Nos 12 et 14.

N. B.—La maison se tient responsable de la pureté de toute absinthe qui porte sa marque de commerce et de celle de la maison Edouard Pernod. 9 juillet

Bois de construction! Bois de construction!

GEO. MERZ,

Moulin à raboter et chantier de bois de construction.

Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin.

DU Bois préparé et brut, des châssis des jalousies, des portes et toute espèce de matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix du marché.

Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 19juil—6m

Liqueur Maximilienne.

REÇU d'Allemagne un envoi de l'excellente liqueur extraite du jus de cerise, propre à faire une délicieuse boisson rafraîchissante pouvant convenir aux messieurs et aux dames, et qui sera servie sous le nom de "Maximilienne."

Seul agent à la Nouvelle-Orléans, C. G. KERENTISCH, 14 juil—1m 64 Tchoupitoulas.

PHOTOGRAPHIE.

S. ANDERSON,

61..........Rue du Camp..........61

ANNONCE à ses clients et au public qu'il passe l'été à la Nouvelle Orléans et s'occupera personnellement de tous ceux qui s'adresseront à lui. Il garantit que ses photographies sont les meilleures qui puissent s'exécuter ici. Il travaille dans tous les genres et à des prix fixés suivant les circonstances actuelles.

S. ANDERSON, 22 juin—1m Rue du Camp, No 61

Cessation d'Affaires.

LE soussigné ne désirant pas continuer les affaires après cet été, vendra tout son stock à beaucoup au dessous du prix coûtant. Les articles qui lui resteront au commencement de l'automne seront offerts à l'encan. Les personnes responsables qui désireraient traiter pour la possession du magasin avec ou sans le fonds, ... à partir de novembre prochain, ... le faire ... à présent.

M. R. HAGGERTY, 27 juin—1m Rue du Canal, No 135.

The Oxford Music Hall,

(La salle Oxford de Musique,) RUE ST-CHARLES, No 107,

Bishop, Downe & Wright.........Propriétaires
J. C. Wright............................Trésorier.
Chas Morton.............................Régisseur.
Prix d'entrée...........................25 cents.

Une compagnie complète et un programme attrayant tous les soirs. 2juin—

G. W. DUNBAR & FILS,

LIQUEURS DE TOUTE ESPÈCE, Sirops, fruits conservés, vins.

12 & 14 rue St-Louis, 12 & 14

15 janv—1an NOUVELLE-ORLEANS

Bois de choix pour comptoirs, etc

DIX MILLE pieds de noyer noir, large et de choix pour comptoirs à vendre à des prix raisonnables pour clore une consignation. A vendre également, du fort lot de pin jaune pour planchers et plafonds.

ALEX. McCONNELL, 13 juin—1m rue Carondelet No 184.

Champagne! Sparkling Moselle!

CHAMPAGNE carte blanche de Bouché Fils & Co, Mareuil.

Sparkling Moselle de Burgeff & Co., Hochheim, deux marques célèbres en France et aux Etats-Unis.

A vendre par PAUL ADOUE & CO., 8juin—6m Seuls agents, 20 rue Toulouse.

Un avenir brillant pour le Sud!

ARTICLES

Fabriqués à la Nouvelle-Orléans, et qui ne sauraient être surpassés sous le rapport de la qualité ou du prix.

LEVI & NAVRA,

171......RUE POYDRAS......171.

(Entre St-Charles et Carondelet.)

SUCCURSALE—

Levi, Navra & Co.,

174......RUE DU CANAL......174.

(Entre Baronne et Philippa.)

N'AYANT jamais publié d'annonces, car ils sont connus au Sud comme étant les plus grands importateurs, jobbers et fabricants de PORCELAINE, VERRERIE FAIENCE, FERBLANTERIE, COUTELLERIE PLAQUÉ et de tous les ARTICLES DE MÉNAGE, &c FOURNEAUX DES MEILLEURES FONDERIES et ayant les derniers perfectionnements—

Ils ont le plaisir d'annoncer au public que leurs relations avec les plus grandes fabriques d'Europe et d'Amérique les mettent à même d'obtenir les articles de première main et de les vendre sinon à plus bas prix du moins à aussi bon marché qu'aucune autre maison des Etats Unis. Ils continueront de le faire en faveur de ceux qui les honoreront de leur appui.

A la dernière Foire de l'Etat de la Louisiane, laquelle a eu lieu à la Nouvelle-Orléans, ils ont reçu sous le titre d'INDUSTRIE DOMESTIQUE, plus de prix qu'aucun autre exposant dans leur genre d'articles. Beaucoup de personnes ont été étonnées que de semblables objets pussent être manufacturés au Sud.

Diplôme, médaille en argent et $50 pour les meilleurs articles connus sous le nom de JAPAN WARE.

Diplôme et $50 pour la meilleure FERBLANTERIE

Diplôme et $50 pour le meilleur FILTRE D'EAU D. MISSISSIPPI.

$50 pour les meilleures GARNITURES DE FOURNEAUX.

Tout ce qu'ils demandent, c'est que les marchands de la ville, ceux de la campagne et autres acheteurs s'adressent à eux avant acheter ailleurs. Ils les convaincront qu'ils ont un plus grand stock, un plus grand assortiment et vendent à meilleur marché qu'aucun autre établissement du pays, sans excepter New York.

LEVI & NAVRA,

Rue Poydras, No 171, entre les rues St-Charles et Carondelet.—Succursale: No 174 de la rue du Canal, entre les rues Baronne et Philippa.

31 mars—1an

Tapis, Toiles cirées, Nattes, Rideaux, &c

REÇU dernièrement et offert à bas prix:

200 rouleaux de nattes françaises de toutes couleurs; Tapis de toute espèce et de toutes qualités. Toile cirée de plancher et de meubles, toutes qualités. Stores, nouveaux genres et de toutes grandeurs, dessous de tables, couvertures de tables et de pianos, drap de ... caoutchouc, crin, baguettes d'escaliers, nattes devants de cheminées, rideaux de dentelles, damas, etc., corniches, bandes, etc., etc.

A. BROUSSEAU & Co., 10 mars rue de Chartres No 19.

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare les cuves.

Les ordres laissés au No 36, Cercle Tivoli, ou chez L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude. 13 nov—1an

LONDON & LANCASHIRE FIRE INSURANCE COMPANY.

(Compagnie d'Assurance de Londres et de Lancashire.)

CAPITAL.................$5,000,000.

R. G. MUSGROVE, agent général, 63.......Carondelet.......63. 15mars

BROOKS, McDONALD & Co

Facteurs de coton et Commissionnaires, RUE CARONDELET, No 86, Nouvelle-Orléans,

JAMES M. BROOKS, LE H. LEGAY, HUGH MACDONALD. 8avril—6mois.

Marchandises sèches

BOTTES, SOULIERS et CHAPEAUX, En gros seulement.

BLANCAND & GUITET,

RUE DE LA VIEILLE-LEVÉE No. 49.

L'ouverture du nouveau stock de saison vient d'être faite ...

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL—JUILLET 1867.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent: —en cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

B	J
Brunet Pierre	Jaclot Joseph
Borde Pierre Mme	L
Bonnage J J	Lang Emmanuel
Broussot Dominique	Landrand Célestin
Bossière Henri	Le Boul Eugène
Bertin Henri	Larraux Marie-Alexis
C	Lench Antoine
Commuay Pierre Emile	Lombard Charles
Casting Alexandre	London Jean-Baptiste
D	M
De Grandmont Henri Rosignol	Mizzi Joseph
	N
De Massot de Lafond Henri	Nadau de Blouval
Davisson C, ex-conseil des Etats-Unis à Bordeaux	Nègre Antoine
	P
Durck Michel, originaire de Strasbourg	Pécoul
Duttée Alexis	Poulin Mme veuve, née Catherine Breden
F	R
Fals Stéphanie, Mme veuve	Riotteau Charles
Froissard Joseph	Raynaud Jules
Fayet Edouard Etienne, des Opelousas, Lac	Raynaud Félix
	Rouaud Alponso
G	S
Grillhot Joseph	Stéphany Adrien
Goyaux Lucien	Sauvage Noël
Grosset Paul	T
H	Trigano Gabriel
Hermann Ferdinand Wilhem	V
	Vergne Hippolyte
Hermann Léonie	W
	Waller Claude

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés), de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. 1er juillet.

VENTES JUDICIAIRES

George Dorrance vs. Jerome Bradley et als. William Holland et als. vs. la goélette "Edith Brown" et als.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Nos 17,233 et 19,664—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

La goélette "Edith Brown", ses voiles, agrès, etc., telle qu'elle se trouve aujourd'hui dans le fleuve Mississipi, au pied de la rue Berthoumy, Troisième District de cette ville.

Saisie dans les affaires ci-dessus.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

9 juil—18, 26,—août 3, 10

J. B. GESELIN vs HAMILTON & SCOTT.

SIXIEME COUR DE District de la Nouvelle-Orléans, No 19,685 En vertu d'un alias writ de fieri facias contre J. H. Scott et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, cinq août 1867, à 4 heures P. M., dans l'enceinte de la Bourse des Cours, rue de Chartres, vis-à-vis de la place Jackson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Cinq (5) fourchettes en argent plaqué,
Cinq (5) couteaux do do
Douze (12) cuillers à thé do do
Cinq (5) do à bouche en argent plaqué.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

24 juillet—27, 30—2, 5 août

HENRY LARQUIE, DANIEL MORIARTY, subrogé vs. JULES BENIT.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 18,636—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI, six d'août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux certains terrains contigus situés dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St-Paul, aujourd'hui Liberty, Hévia, aujourd'hui Lafayette, Gironde, aujourd'hui Howard, et Foydras. Les dits terrains sont désignés par les numéros UN et DEUX de l'îlet numéro TRENTE-DEUX, suivant plan dressé par A. de Armas, architecte, le 24 mars 1851 et déposé en l'étude de A. Mazureau, notaire public en cette ville, pour recours, et mesurant chacun trente-six pieds de face à la rue St-Paul, aujourd'hui Liberty, sur une profondeur de cent sept pieds, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Ce te propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Victor Benit, suivant acte au rapport de J. Emile Jarreau, notaire public en cette ville, en date du 26 mars 1858.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

6 juillet—6,15,23,30—août 6

Société de Bienfaisance des Capitaines de bateaux à vapeur.

Nouvelle Orléans, 22 juillet 1867.

LA résolution suivante a été adoptée, aujourd'hui, par la Société de Bienfaisance des capitaines de bateaux à vapeur—

"Il est résolu, qu'à partir du 1er septembre 1867, tous les bateaux à vapeur qui naviguent sur le fleuve Mississipi et ses tributaires chargeront vingt-cinq pour cent de fret de plus pour toute coton qui ne sera pas retenu par des cercles de fer et parfaitement et complètement recouvert de toile d'emballage.

C. T. REEDER, secrétaire. 25 juil—2 m

Les Cercles en Fer de Fassmann

POUR LES

BALLES DE COTON.

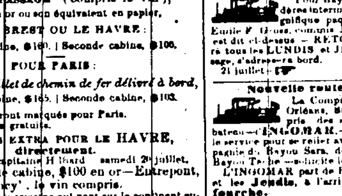

LES soussignés ont conclu des arrangements qui leur permettent de répondre à la demande de cercles en fer.

Outre le CERCLE DIAMANT et le CERCLE A BOUTON, de Fassmann, si généralement employés, ils offrent maintenant un CERCLE ALLIGATOR dont les dents sont disposées de telle sorte qu'elles embrassent le cercle dès que la balle cesse de subir la pression et la retiennent sans qu'il glisse.

Ces cercles sont si simples que n'importe qui peut les attacher aux balles de toutes les grosseurs, avec la même facilité et aussi vite que les autres. Il n'en ... à ... de ... les compare aux autres sous le rapport de la sécurité, la solidité et la facilité d'attache.

Les avantages des cercles en fer sont généralement reconnus, mais il n'est pas hors de propos d'appeler l'attention des personnes intéressées sur la chaude recommandation des assureurs, des capitaines de bateaux à vapeur, des propriétaires et agents de steamers et de bâtiments à voiles, recommandations publiées récemment dans les journaux de la Nouvelle-Orléans.

CHAMBERS & LATTING, Rue Carondelet, No 61, Nlle-Orléans.

21 juillet—3m

Le Dr. J. V. Delagrave,

ancien médecin interne des hôpitaux de Paris, ancien chirurgien major de la marine impériale française,

A transféré son domicile et son office au No 124, rue St Philippe entre Bourgogne et Remparts.

Traitement de toutes les maladies chroniques ou aiguës.—Consultations de 10 heures à midi, et de 4 heures à 6 heures. 3juillet—4m

Dr De Roaldès.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE DOCTEUR DE ROALDES a transporté son domicile au No 135 de la rue Bourbon, entre Toulouse et St Pierre.

Consultations de 4 à 6 heures. 4juil—1m

Le Dr. Kunemann

A transféré son bureau du No 135 de la rue St Louis au No 136 de la rue du Canal, près Baronne. juin—1m

Le Dr. CHARLES E. KELLS, DENTISTE,

Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, 2me maison après la rue du Canal, près Lopez.

Extraction de dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote. 24mars—

CONSERVEZ VOS DENTS

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE

196...... RUE DU CANAL...... 19

entre Bourgogne et Remparts, où il continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dentaires.

Consultations en français, en espagnol et en anglais. 10 mai

J. A. De HART, DENTISTE.

17..............Dauphine..............17

29 nov—7 an Près Canal.

PLUS DE MAUX DE DENTS

E. RABASSE, Chirurgien-Dentiste.

Vient d'ouvrir son office à l'angle des rues St Pierre et Royale.

ENTRÉE PAR LA RUE ST-PIERRE.

Il extrait les dents sans douleur.—Heures de consultations, de 9 h. a. m. à 5 h. p. m. 17 mai

DROGUES, MEDICAMENTS PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS EN GROS DE

Drogues,
Médicaments,
Peintures,
Huiles,
Huiles essentielles, etc,

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.

AINSI QUE TOUS ARTICLES POUR

TEINTURIERS, DISTILLATEURS, PARFUMEURS, PEINTRES, &c, &c

Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toutes grandeurs et qualités. 1erney

COMPAGNIE D'ASSURANCE "ATLANTIC", DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau: Rue du Camp, No 19.

Nlle-Orléans, 10 juillet 1867.

PREMIER ETAT ANNUEL.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes de l'année expirée le 5 juillet 1867		$157,683 27
Savoir:		
Primes d'Incendie	$73,365 19	
Primes de mer	39,061 65	
Primes de rivières	45,256 43	—$157,683 27
Primes remboursées		698 21
		$156,985 06
Pertes payées:		
Sur risques d'incendie	$22,067 42	
Sur risques de mer	26,870 13	
Sur risques de rivières	18,851 88	
	$67,809 43	
Rebut	34,225 30	
Réassurance	9,817 57	
Taxes	2,781 49	
Dépenses, escompte, etc	28,758 61	—143,392 37
		$13,592 69

— ACTIF —

Billets de capital	$300,000 00
Effets garantis par hypothèque	5,000 00
Primes en voie de perception	17,240 62
Effets payables sur demande	38,500 00
Actions du Dry Dock Valette	1,000 00
Meubles et installations de bureau	2,691 37
En caisse	24,160 70
	$388,592 69

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

E. RIGNEY, Président.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 11 juillet, A. D. 1867.

PAUL W. COLLENS, Troisième Juge de Paix.

— Directeurs —

E. RIGNEY,	H. H. STANLEY,
GEORGE W. MAYSON,	A. B. HITCHCOCK,
T. M. SIMMONS,	JAMES BYRNES,
W. H. H. WITHERELL,	B. J. WEST,
T. PRUDHOMME,	C. M. SORIA,
B. L. MAHN,	E. NEWMAN,
ALEXANDER MARKS,	J. P. EGGLESTON,
W. B. GREENE,	A. D. GRIEFF,
JOHN H. KEEP,	C. E. SLAYBACK,
H. H. THOMAS.	

E. RIGNEY, Président.

A. D. GRIEFF, Vice-Président.

H. P. JANVIER, Secrétaire. 12 juillet—1m

Succession de Mme Elizabeth Foll—No 26,685

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Wm. R. Crane, exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE, 26 juillet—31—3 août Greffier.

VENTES JUDICIAIRES.

Vente par le shérif de la paroisse d'Orléans, à l'effet d'opérer un partage.

E. Antognini vs. Louis Hereward.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 18,887—En vertu d'un jugement rendu le 3 de juin et signé le 13 de juin 1867 et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-neuf de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à l'effet d'opérer un partage, à la vente publique et adjudication de—

Un terrain situé au faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet numéro dix et désigné par le numéro neuf, mesurant cinquante-trois pieds trois pouces de face à la rue Lesseps, sur une profondeur de cent trente-huit pieds.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif, 28 juin—4,16,24,29juillet de la Paroisse d'Orléans.

W. A. Hurd vs. E. Duncan.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 19,918—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt neuf de juillet 1867, à 10 heures A M., à mon entrepôt, No 23, rue Jefferson, dans le 2ème District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

Une Fenderie.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

17juillet—20,23,26,28

Amaron Ledeux vs. A. A. Jones et al.

Troisième Cour de District de la Nlle-Orléans. No 21,618.

La dame A. Z. Cammack, vs. le Dr. A. A. Jones—No 19,364.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Par suite d'un consentement signé des parties intéressées dans les affaires ci-dessus, je procéderai le Lundi vingt-neuf de Juillet 1867, à 10 heures A. M. à mon entrepôt No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de

Le fonds et l'installation d'une Pharmacie transportés de la maison située No 20 rue Baronne, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisie dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

16juil—19,22,25,29.

P. O. O. REILLY vs ALEXANDER & BRO.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,287—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, sept août 1867, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Bois de peuplier aujourd'hui aux Moulins Mariposa et au chantier, No 67, rue St. Joseph, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions - Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

26 juillet—26,29—août 2,4,7

MEYER & KAHN vs CHARLES HOFFMAN & son Epouse.

QUATRIEME Cour de District de la Nlle-Orléans—No 19,... En vertu d'un writ de fieri facias contre Charles Hoffman, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI sept août 1867, à 5 heures P. M., à mon entrepôt, No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de

Un lot de marchandises suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

26 juil—29, août 2,4,7

AUGUSTUS R. MONTGOMERY vs. la dame AGLAE BRINGIER.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 17,421. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI trois d'août 1867, à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de

Les meubles et effets qui se trouvent dans la maison occupée par le défendeur, située rue Apollo, entre celles Melpomène et Terpsichore, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé dans mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21 juil—26, 29—août 1 3

A. ROUCHEREAU & CO Agents, vs la Dame R ROBINSON et als.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans No 19,... En vertu d'un ordre de vente rendu le 22 juillet 1867, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, six août 1867, à 10 heures A. M., à mon entrepôt No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de—

Les meubles, marchandises de nouveautés et de modes, transportés du magasin situé rue du Camp, No 278, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Et le même jour à 5 heures P. M., sur les lieux, No 278 rue du Camp,

L'installation du magasin.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

25juillet—29—1, 3, 6 août

J. B. LIPPINCOTT & Co. vs THOS. L. WHITE.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 16,... En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI trente et un juillet 1867, à 10 heures A. M., sur les lieux, ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le contenu d'un magasin de livres et de fournitures de bureau, situé au No 84 rue du Camp dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

19juillet—22,27,29,31

Succession de feu Albert Converse, décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 25,950—En vertu d'un ordre de vente rendu le 18 de juillet 1867, et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, six d'août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la succession, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Trente arpents de terre en superficie situés à Algiers, dans la Paroisse de Ste Hélène ou est Feliciana, ... faisant face au Grand Chemin de Jackson, bornés par les terres appartenant à ... et par ... appartenant à H. Stanley et derrière par les terres appartenant à Bourgeois.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

24 juillet—24—1,3,6,24 août

VENTES A L'ENCAN.

PAR GARDNER SMITH, YEISER & CO.

Succession de Chas. Schuttler—No 25,493.

Septième Cour judiciaire, paroisse des Avoyelles, No—

Grande vente de terrains améliorés, situés dans le Premier et le Quatrième District.

Dans les affaires Adelieka Françoise Caspar, ci-devant veuve de Chas Schuttler, aujourd'hui femme de Jean Michel Robert, Catherine Schuttler, femme de John Nick; Louise E. Schuttler, veuve de George Kaiser; Rosa M. Schuttler, femme de Chas. N. Zunmer; Amélie Lisette Schuttler, Azélia Louisa Schuttler et Adolphe Ziler Schuttler, héritiers mineurs du dit Chas. Schuttler.

PAR GARDNER SMITH, YEISER & CO, GARDNER SMITH, encanteur.

Bureau, No 90, rue du Camp.

IL sera vendu, samedi 17 août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable Jean W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 12 de juillet 1867, les propriétés ci-après décrites et appartenant à la succession de Charles Schuttler, savoir:

1o—Un terrain, avec les améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Ste Marie, Jersey (aujourd'hui Annunciation), Felicity et Chippewa. Le dit terrain est désigné par le No 11 sur un plan de huit terrains appartenant à la succession de E. Crocker, plan dressé par J. G. Dreux, voyer, en date du 6 mai 1858 et déposé à l'étude de F. Grima, notaire; lequel terrain forme l'angle des rues Ste Marie et Annonciation, et mesure, en pied anglais 34 pieds 6 pouces de face à la rue Ste Marie, sur 101 pieds 5 pouces 5 lignes de profondeur et face à la rue Annonciation, qui le sépare du terrain No 15 du dit plan.

Les améliorations comprennent deux "cottages" doubles, dépendances, &c.

2o—Deux terrains, avec les bâtisses qui se trouvent dessus, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Liberté, Howard, Terpsichore et Félicité, lesquels terrains sont des gués par les Nos 2 et 3, se touchent et ont chacun 32 pieds de face à la rue Liberté, sur 125 pieds de profondeur, respectivement, entre lignes parallèles. Les dits terrains ont été achetés de la succession de Mme Jos. Geo. Weber, d'après l'acte passé pardevant Robt. J. Ker, notaire public, le 23 août 1850. Les améliorations comprennent deux "cottages" doubles, dépendances, &c.

3o—Un terrain avec les améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le 4ème District de cette ville, désigné par les Nos 9 et 10 de l'îlet No 65, compris entre les rues Magasin, Septième, Camp et Huitième, d'après le plan, déposé pour référence, à l'étude de Juo. T. Beard, ancien notaire public. Lesdits terrains se touchent; ils ont chacun 30 pieds de face à la rue Huitième, sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une maison "cottage" en bois sur chaque terrain, dépendances, &c.

— CONDITIONS —

Les trois-quarts comptant en billets du Trésor des Etats Unis, le reste à un, deux, trois et quatre ans à partir de la date de la vente, en billets portant 8 pour cent d'intérêt à partir de l'échéance, garantie par hypothèque sur les propriétés vendues, jusqu'à parfait paiement. Les acquéreurs devront faire assurer les bâtisses et transférer les polices à Mme Jean Michel Robert, tutrice, jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente, y compris les timbres du Revenu Intérieur des Etats-Unis, pardevant Edouard Barnett, notaire public, aux frais des acquéreurs.

19 juillet—19,27—août 3,10,17

PAR G. DE FERIET.

Meubles! Meubles!

Succession de Maria Hughes, veuve de Robert Norris.

PAR G. DE FERIET, encanteur.

Bureau, No 62, rue Royale.

MARDI, 30 juillet 1867, il sera vendu, à onze heures A. M., sur les lieux, dans la ville de Belleville, dans la rue Gosselin, entre les rues Alix et Eliza, en vertu d'un ordre de l'honorable Juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 13 juillet 1867, les propriétés ci-après décrites, savoir:

Un assortiment général de meubles, tels que bois de lit, armoires, tables, chaises, &c.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 19 juillet—26,27,30

Terrain amélioré et de prix dans la ville de Belleville.

Succession de Maria Hughes, veuve de Robert Norris.—No 28,957.

PAR G. DE FERIET, encanteur, Bureau, rue Royale, No 62.

LUNDI, 19 août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 13 juillet 1867, la propriété ci-après décrite et appartenant à la dite succession, savoir:

Un certain terrain situé dans la ville de Belleville, dans cette Paroisse, sur la rive droite du fleuve Mississipi, presque en face de la Nouvelle Orléans, désigné par le No 23 de l'îlet No 6, compris entre les rues Chesnut, Gosselin, Alix et Eliza, d'après le plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, le 18 septembre 1846. Le dit terrain a 31 pieds 7 pouces de face à la rue Gosselin, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les bâtisses et améliorations comprennent une maison en bois, ayant cinq chambres galerie devant et derrière.—Les dépendances se composent d'une cuisine en bois et à étage, ayant, au rez-de-chaussée, 2 chambres et, au-dessus, une grande chambre. Il y a, dans la cour, un grand hangar, puits, cave, lieux d'aisances, arbres, &c., &c.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres du Revenu Intérieur des Etats-Unis, pardevant E. Barnett, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

19 juillet—19,20 27—août 3,10,17,19

Résidence très agréable au No 38 de la rue de Marais, entre les rues Bienville et Douane.

SUCCESSION DE MADAME BÉNÉDICTE ROBIN ALIAS ROBINETTE.—No 28,...

PAR G. DE FERIET, encanteur. Bureau, rue Royale No 62.

SAMEDI, 3 août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 22 juin 1867, la propriété ci-après décrite et appartenant à la dite succession—

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Marais, Bienville, Tremé et Douane. Le dit terrain a 30 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue des Marais, sur 127 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur et 30 pieds 7 pouces et 3 lignes de large sur la ligne du fond.

Les bâtisses et améliorations comprennent une agréable MAISON en bois, couverte en ardoises, portant le No 38 de la rue des Marais, ayant 2 salons, 3 cabinets et une galerie. Les bâtisses du fond ont 3 chambres. Il y a en outre 2 hangars, water-works, lieux d'aisances, &c.

Conditions—Un tiers comptant; le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale, divisés en coupons et à l'ordre, et portant 8 pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente à parfait paiement. Les polices d'assurance de la bâtisse devront être transférées au vendeur. ... (somme d'avance) sur le montant ...

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Amédée Ducatel, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

2 juil—6,13,20, août 3

VENTES A L'ENCAN.

Vente par le shérif de la paroisse d'Orléans, à l'effet d'opérer un partage.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN & MARKS.

Marchandises sèches et Lingerie.

PAR HOFFMAN & MARKS.

S. S. ZELNICKER, encanteur.

Bureau rue de Chartres, No 88.

LUNDI, 29 juillet, à 10 heures du matin, il sera vendu—

Indiennes françaises et américaines, percales françaises, jaconats français, toiles imprimées, coton blanc et coton écru, mousseline suisse et jaconats blancs, tarlatane, tape checks, brillants, mousselines brochées, linons Victoria, coton blanc et coton écru 10/4, à draps, toiles d'Irlande, diapré fil et diapré coton, ginga fil et ginga coton, coutils, matelas, stripes à tente, denims, coutils, jeans, tweeds, linseys, casimirs, satinets, flanelle, molletons, tricots, alpagas, mérinos, jupons balmoral, jupons brodés, ponchos, châles en dentelle, mouchoirs toile et mousseline coton, serviettes, bonneterie, chemises de femme, ... corsets, mouchoirs, chemises de couleur, chemises de peau, caleçons, cravates, &c.

— EGALEMENT —

Une facture de coutellerie de Sheffield.

Conditions à la vente. 28juil

PAR HOLZ, BLOHM & CO.

Les billets de la ville pris au pair.

GRANDE VENTE

De Marchandises sèches, chemises, habillements, chapeaux et articles en paille.

Par HOLZ, BLOHM & CO.

JOHN C. BLOHM, encanteur.

MARDI, 30 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu—

1500 pièces coton blanc et coton écru à draps,
1500 " indiennes foncées et à chemises,
400 " jeans croisés, coutils et duck,
200 " casimirs, draps, tweeds et cotonnades,
200 " stripes et denims,
100 doux. chaussons d'armée,
200 " chemises de peau et caleçons, blancs unis et côtes,
100 " chemises en ginga fil,
100 " corsets français,
500 " bonneteries anglaises et allemandes.

—Egalement—

200 lots de toiles et étoffes à robes, brillants, mousseline suisse, tape checks, jaconats mouchoirs batiste, &c.

—Egalement—

100 lots d'habillements d'automne.

—Egalement—

100 douz. chapeaux pour hommes et pour jeunes garçons.

—Et—

11 caisses assorties, ... &c, &c.

Conditions—Comptant, la moitié en billets de la ville au pair et le reste en billets du Trésor des Etats-Unis. 28 juillet

PAR O. VALETON.

Madère! Sherry! Porto!

Payable en billets de ville.

PAR O. VALETON, encanteur.

MARDI 30 juillet, à 11 heures du matin, il sera vendu au No 8 de la rue Tchoupitoulas—

2½ Madère,
2½ Sherry,
2½ vieux Porto,
2½ Porto doux.

Les vins seront livrés des magasins de la douane.

Conditions—Comptant en billets de ville. 28 juillet

PAR ALFRED BOULIGNY.

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur. Bureau, No. 20, rue Carondelet.

IL sera vendu mercredi 7 août, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane, par ordre de la Banque de la Louisiane et pour le compte de qui il appartiendra— Un certain billet daté à Nouvelle-Orléans le 11 avril 1862, pour la somme de ... piastres ... à l'ordre et ... par A. P. Bertin & frères à l'ordre de Lebot, Charpentier & Co. ... ayant été ... Banque de la Louisiane ... de ... payable ... jusqu'à parfait paiement ...

PAR S. GUINAULT

... pour ... VACHERIE.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

MERCREDI, 31 juillet 1867, il sera vendu, à 11 heures ... rues Terpsichore et Locust ... à la dite vacherie de la rue Melpomène—

La vacherie de Madame Vve Biller, consistant en—

8 belles vaches laitières fraîches en lait, plusieurs avec veaux et les autres au moment de vêler.

3 génisses,
1 taureau,
3 chevaux,
2 charrettes à lait,
1 charrette à provisions,
1 chaudière à bouillir ... &c.

La clientèle dont la vente journalière est de 20 à 25 gallons, et les ustensiles de la vacherie.

Conditions—Jusqu'à ... $ comptant; le reste à ... mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de la venderesse.

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de BENJAMIN D. HARRIS, No 29,...

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Lewis E. Simonds a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Benj. D. Harris décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 27 juillet—août 2 Greffier.

Succession de HENRY A. STREAM, No 29,...

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 19 juillet—24 28 Greffier.

Succession de WILLIAM DUFFY.—No 29,...

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 19 juillet—24 28 Greffier.

Succession de JULIA JONES, épouse de David Jones.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le tuteur naturel des enfants mineurs de la défunte ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 19 juillet—24 28 Greffier.

Succession de Joseph Frégonile—No 29,491.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Attendu que J. B. Mazard a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Joseph Frégonile décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 22 juillet—31 Greffier.

Succession de M. et Mme José Manuel de La Barre—No 29,486.

DEUXIEME COUR DE District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que François Daron a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration de la succession de feu M. et Mme José Manuel de LaBarre, décédés intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 23 juillet—31 Greffier.

Succession de Mme P. L. Nee—No 29,490.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Lewis E. Simonds a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue Mme P. L. Nee, décédée intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 23 juillet—31 Greffier.

Succession de B. Olney—No 19,415.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Attendu que Robert J. Ker a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu B. Olney, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 23 juillet—31 Greffier.

Succession du Dr. Thomas Peniston—No 29,128.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 24 juillet—29—1er août Greffier.

Succession de Edward Chapman.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécutrice de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 24 juillet—29—1er août Greffier.

Succession de Fergus Mayronne—No 29,193.

DEUXIEME Cour de District de la Nlle-Orléans.—Attendu que Alfred Mayronne a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Fergus Mayronne, décédé intestat. — Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 24 juillet—29—1er août Greffier.

Succession de Thomas Dooley—No 29,492.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Bridget Dooley a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Thomas Dooley, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 24 juillet—29—1er août Greffier.

Succession de SARAH JANE STONE—No 29,450.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 20 juillet—26, 29 Greffier.

Succession de MARIE ROSE LABAT—No 26,946.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 20 juillet—26,29 Greffier.

Succession de H. F. Martin—No 27,116.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 24 juillet—29—1er août Greffier.

Succession de Mary A. Ferguson—No 29,495.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que J. M. Villavaso a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue Mary A. Ferguson, décédée intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 26 juillet—31—3 août Greffier.

Succession de J. A. Schmitt—No 29,437.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. — Attendu que Peter Hoff a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu J. A. Schmitt, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 26 juillet—31—3 août Greffier.

Succession de Jacob Rugger—No 27,459.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Attendu que Jacob Rugger, Jr, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Jacob Rugger, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 26 juillet—31—3 août Greffier.

VENTES A L'EN...

PAR E. ROGER.

Marchandises sèches Etrangères Américaines.

PAR E. ROGER & O. DEJAN, ...eur.

MARDI, 30 juillet, il sera vendu, ... à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 ... Vieille Levée—

... lots marchandises sèches étrangères et américaines, telles que, cotons blancs et écrus, ginghams, percales, cotonnades, denims, coutils à matelas, d'Irlande, barèges, flanelles, bobinets, ... alpaca, ... drap d'été, chemises et caleçons, ... mouchoirs batiste, ...

Conditions à la vente. 28 juil

PAR A. FEIBL.

Marchandises sèches, Habillements, Lingerie, Bottes, Souliers, Chapeaux à l'encan.

PAR A. FEIBEL

H. MARcanteur.

IL sera vendu, lundi, 29 juillet, à 10 ... dans leur salle d'encan, au No ... de la rue ...

4.6 lots de marchandises sèches:

Coton blanc et coton écru à draps et américaines, françaises et anglaises, mousseline, nansook, tape check, brillants, toile à ... cotonnades, denims, jeans, ginga fil, coton à moustiquaires, bobinet, &c.

—Egalement—

2... lots d'habillements et de lingerie ... 50 ... bottes, souliers et chapeaux

— AUSSI —

Un grand lot de coutellerie fine.

Conditions à la vente. 28 juil

PAR D. E. MOR...

Avoine. Avoine. Avoine

PAR D. E. MORPHY, ...teur.

IL sera vendu, lundi 29 juillet ... heures du matin, sur la Levée au pied de ... 200 sacs avoine ...

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR FORSTALL & EAR...

200 actions de la Banque ...

30 actions de la Presse ... Levée.

PAR FORSTALL & ...R.

PLACIDE J. SEL..., encanteur.

LUNDI 29 juillet 1867, à ... à la Bourse des Négociants et des Encanteurs ...

200 actions de la Banque de ...

30 actions de la Presse à vapeur de ...

Conditions—comptant en billets ...

MONTGOMERY, BI... & CO.

Meubles. Meubles. Meubles

PAR MONTGOMERY, BI...

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, mardi 30 juillet, ... dans leur salle d'encan, ... No 17 de ...

Un assortiment général de ...

— TELS QUE —

Bois de lit en bois de rose, ... armoires, ... tables, chaises à siège à ressorts, ... canapés, ... glaces, ... tapis, ... etc.

— EGALEMENT —

Une grande facture de lits ... et bois et crin.

Grande vente péremptoire de chevaux appareillés, élégants chevaux de maître beaux mulets de tir, vaches ... gigs, harnais, wagons etc. ...

PAR MONTGOMERY, ...

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, mardi 30 juillet ... heures du matin ...

... chevaux appareillés ...

Beaux mulets de tir.

Belles vaches laitières.

AUSSI:

Buggies découverts et couverts, wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets de ... Etats-Unis.

Le beau magasin en briques entre ... bien situé, au coin des rues Camp et Canal

Vente à l'encan.

Dans l'affaire de la Première Banque Nationale de la Nlle-Orléans No 18,141. Devant la Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR MONTGOMERY, B & CO., R. M. MONTGOMERY, encanteur.

EN vertu d'un ordre de vente, de ... et conforme ... rendu par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans ... Banque Nationale de la Nlle-Orléans No 18,141 ... il sera vendu ... SAMEDI, 17 août 1867, à midi ... Négociants et des Encanteurs dans la ... entre ... Canal et Douane dans le Deuxième District ...

UN TERRAIN avec les ... améliorations ... situé ... rues Camp et Magasin. Le dit terrain ... No 1, et forme ... de face sur la rue ... pieds ... de profondeur ... ; et ... acquis par ... Edouard Barnett ... Terry, exécuteurs testamentaires ... 2 janvier 1866, ... Banque Nationale ... Henry Hart, le 4 avril 1867 ...

Conditions—L'acquéreur assumera—

1o Le privilège de ...

2o L'hypothèque ...

3o L'hypothèque accordée par ...

4o L'hypothèque accordée par Th. May ... de la Première Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans le 4 avril 1867 ...

Pour le reste, l'acquéreur paiera comptant.

Cette vente est faite sujette à un bail ... Brooks ... Co, ...

L'acte de vente, y compris les timbres du revenu intérieur ... aux frais de l'acquéreur ...

PAR J. B. CROIT.

Succession de J. M. Camid.

PAR J. B. CROZAT, ...anteur.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 19 juillet 1867, il sera vendu mardi 6 août 1867, à 11 heures du matin, à ... grand de St-Louis et Chartres ...

Un cheval et un wagon.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR C. E. GIRARDEY & CO

Un billet pour $2,500, de th. Barrow.

L. A. Benoist et als. vs. L. ... Deuxième Cour de District ... No ...

PAR C. E. GIRARDEY & Co.

N. J. Hegenauer, ...

Bureau, Place de la Bourse No 17.

SAMEDI le 3 août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs ... en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, ... Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 19 juillet 1867, il sera vendu à ...

Un billet de Barrow, daté ... payable ... pour cent d'intérêt ...

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis ...

Maison double Nos 10... et ... Ste Marie entre les rues Annonciation et ...

Jacob Rengger Jr et als. vs. Mary Voltz. —No 28,961.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans

Vente pour opérer un partage.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., ...

Bureau, No 17, Place de la Bourse.

SAMEDI, ... à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, ... dans la rue ... en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge ... Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans ... 1867 ...

UN LOT DE TERRE ... situé ... dans le Quatrième District de cette ville, ... Ste Marie ... Chippewa ...

Conditions—Un quart comptant; le reste à un, deux et trois ans de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale ...

Actes de vente et les timbres du Revenu ... aux frais de l'acquéreur par devant ... notaire public.

26 juil—août 3, 25 31

Ilet de terre sur la rue Boville, et un demi îlet sur le Hagan Avenue et la rue Palmyre. — Pour le compte et aux risques du premier acquéreur.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., Encanteurs

NICHOLAS J. HEY, Encanteur

Bureau No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI, le 3 août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, ... il sera vendu à l'enchère publique pour le compte et aux risques de ... Samuel Powers, qui a fait défaut de se conformer aux conditions de l'adjudication du ... 1867, savoir:

1o.—Deux terrains désignés par les Nos ... , bornés par l'Avenue Hagan, ... rues ... désignés par les Nos 7 et 8 ...

2o — Vingt-quatre terrains ... borné par les rues Bienville, Conti, Hagan Avenue et Clark.

Conditions — Un quart comptant, le reste à un, deux et trois ans de crédit, en billets portant ... d'intérêt par an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement.

Les 5 p. 0/0 honoraires d'avocat, en cas de procès pour obliger le paiement des dits billets.

L'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes de cette année.

Actes de vente et les timbres de Revenu aux frais de l'acquéreur pardevant A. Ducatel, notaire public.

23 juillet—25—3 août

Propriété encoignure Palmyre et Galvez.

SUCCESSION DE PETER WILLIAMS.

No 28,905—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Par C. E. GIRARDEY & Co.,

NICHOLAS J. HOEY, encanteur.

Bureau, No 17, Place de la Bourse.

SAMEDI, le 24 août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, daté le 12 de juillet 1867 il sera vendu, à l'enchère publique, la propriété de la succession de feu Peter Williams—

1o—Un lot de terre situé dans l'îlet borné par les rues Palmyre, Commune, Johnson et Galvez, désigné par le No 13, mesurant 25 pieds 6 pouces de face à la rue Galvez, sur une profondeur de 104 pieds 8 pouces à la rue Palmyre. Les améliorations consistant en une maison bâtie en bois, en ardoises ... &c.

2o—Deux lots de terre situés dans l'îlet borné par les rues Palmyre, Gasquet, Johnson et Galvez, désignés par les Nos 17 et 18, mesurant chacun 25 pieds 4 pouces de face à la rue Palmyre, sur une profondeur de ... pieds parallèles. Le terrain No 17 forme l'encoignure des rues Galvez et Palmyre, avec bâtisse en briques sur ...

Conditions de la vente—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes les taxes de 1867 — Actes de vente, y compris les timbres du Revenu Intérieur, aux frais des acquéreurs, pardevant W. J. Castel, N. P. 21 juillet—août 10, 14 24

Succession de Thomas Laddy—No 29,481

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que J. P. Freret a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration de la succession de feu Thomas Laddy décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 21 juillet—21,26,30 Greffier.